

saint-pardoux-soutiers

De nouveaux tarifs pour la cantine

Lors du conseil municipal du 10 novembre, les élus se sont longuement penchés sur le dispositif d'aide mis en place par l'État à destination des communes éligibles à une dotation de solidarité rurale.

Restauration scolaire. Ils ont validé une grille fixant une tarification progressive en trois tranches des tarifs des repas au restaurant scolaire selon le quotient familial, allant de 0,75 € à 2.80 €, tarif actuellement en vigueur. Cette tarification sociale sera mise en place dès janvier 2023 si possible, ou en septembre 2023.

L'État s'engage, à travers une convention signée pour trois ans, résiliable à tout moment, à verser une compensation à la commune pour qu'elle soit en capacité d'appliquer ce

barème. « *Bénéficiaire d'un repas équilibré par jour est fondamental pour la réussite des enfants*, explique Johann Baranger, maire. *À Saint-Pardoux-Soutiers, une majorité des élèves scolarisés déjeune à la cantine et cette décision pourrait accompagner certaines familles sans impacter les autres.* »

Travaux. Les élus ont validé l'attribution du lot électricité concernant la Maison des assistantes maternelles à l'entreprise Gonnord, pour un montant de 14.964 € HT. Le coût total du projet estimé à 364.850 € HT s'élève finalement à 359.203 € HT après négociations.

Le conseil a acté l'attribution des lots du marché public du chantier de rénovation de la maison des jeunes, pour un

coût total de 23.433 € pour la commune, avec demande de subvention, et 45.917 € HT pour la communauté de communes Val de Gâtine.

Cimetières. Pour une meilleure gestion des cimetières, les élus valident le devis de l'entreprise JVS-MAIRISTEM, pour la somme de 1.869 € TTC, comprenant un logiciel de gestion complet.

Parc naturel régional. Jean-Pierre Raimbaud, président de la communauté de communes, et Camille Bevillon, chargée de mission au Pays de Gâtine, ont présenté l'avancée du projet de PNR Gâtine Poitevine. Ces derniers se prononceront à l'horizon 2025 sur l'adhésion de la commune à la Charte qui en fixera les axes et orientations pour quinze ans.